

Objectifs de la formation

Identifier les situations et définir le cadre juridique applicable
Bien distinguer les différentes étapes à respecter

**Vendredi 12 décembre
2025**

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Méthode

- *Support pédagogique (diaporama) comprenant des exemples remis aux stagiaires, puis diffusé par voie électronique après la session*
- *Exercices pratiques*
- *Réponse aux questions en direct*

Programme

1. L'appropriation des biens sans maîtres par les collectivités du bloc communal

- Définition des biens sans maîtres
- Différenciation avec successions en déshérence
- Les modalités d'acquisition
- Quelles utilisations possibles des biens acquis ?
- Que faire en cas de revendication du bien ?

2. Les immeubles en état d'abandon

- Définition
- Quelle procédure mettre en œuvre ?
- La phase d'expropriation
- Que faire si le propriétaire n'a pas pu être identifié ?
- Quelles utilisations possibles du bien ?

Intervenant : Sylvain LOHNER

Expert des collectivités locales